

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2003

Sont présents :

M. Clément PIAZZALUNGA, Maire
 MM. SCHORER et ZOGG, Conseillers administratifs

Mmes CONSTANTIN, DESJACQUES CARNEGIE, JAQUET, PITTET, ROCHAT, et STROUMZA.
 MM. AMOUDRUZ, BROENNIMANN, COLLAUD, DECREY, DETRUCHE, DROZ, FAVRE, FISCHER, GRANDGIRARD, LABEAUME, PAYCHERE, UEHLINGER et VACHERON

Excusés :

Mmes CASADEI, DESPLAND et SECCHI
 MM. MIFFON, HILDEBRAND et WALTER

*

ORDRE DU JOUR :

(Les points 7 à 11 sont les points non-traités lors de la séance du 11 février 2003)

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2003.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Désignation de 86 jurés pour les Tribunaux en 2004. Discussion. Vote. **(DM-03-09)**
6. Pétitions :
 - 6.1. Pour une zone résidentielle avec limitation de vitesse à 30km/h. aux chemins du Petit Bel-Air, des Mésanges et ruelles environnantes du plateau de Bel-Air. Discussion. Vote.
 - 6.2. Pétition cantonale et communale « Vivre à Thônex ». Discussion. Vote.
7. Demande d'un crédit de Fr 495'000,- en vue de la rénovation de la chaufferie et des sous-stations de la Mairie, annexe Mairie et centre de Voirie. Discussion. Vote. **(DA-03-05)**
8. Demande d'un crédit de Fr 72'000,- en vue de l'aménagement de deux salles au rez-inférieur de l'école du Bois-Des-Arts. Discussion. Vote. **(DA-03-06)**
9. Demande d'un crédit de Fr 47'500,- en vue de la rénovation du local et des installations techniques de la pataugeoire extérieure de l'école Adrien-Jeandin. Discussion. Vote. **(DA-03-07)**

10. Demande d'un crédit d'étude de Fr 35'000,- en vue du réaménagement de la place de jeux de la salle des fêtes. Discussion. Vote. **(DA-03-08)**
11. Projets de délibérations et motion
 - 11.1. Déposé dans le délai légal par le groupe démocrate-chrétien, concernant une politique d'information transparente. Discussion. Vote. **(DM-03-01)**
 - 11.2. Déposé dans le délai légal par le groupe socialiste, concernant la création de places d'apprentissage engagement d'un(e) apprenti(e) par la commune de Thônex. Discussion. Vote. **(DM-03-02)**
 - 11.3. Déposé dans le délai légal par le groupe socialiste, concernant la mise en place d'un Agenda 21 communal. Discussion. Vote. **(DM-03-03)**
 - 11.4. Déposé dans le délai légal par le groupe socialiste, concernant la création d'un fonds cantonal de compensation pour charges communales exceptionnelles résultant de décisions cantonales en matière d'aménagement du territoire (motion). Discussion. Vote. **(MM-03-01)**
12. Nouveau règlement du Conseil municipal. Discussion. Vote. **(DA-03-10)**
13. Initiative « Halte au bétonnage sauvegardons les espaces-verts à Thônex ». Discussion. Vote. **(DA-03-11)**
14. Demande d'un crédit d'étude de Fr 49'000,- en vue de la mise en séparatif des collecteurs au chemin des Mésanges – chemin des Pinsons. Discussion. Vote. **(DA-03-12)**
15. Projet de délibération :
 - 15.1. Déposé dans le délai légal par le groupe démocrate-chrétien concernant « la déchetterie de Villette ». Discussion. Vote. **(DM-03-04)**
16. Propositions du Conseil administratif.
17. Questions écrites.
18. Propositions individuelles et questions.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2003
Le procès-verbal est accepté à l'Unanimité.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
Il est porté à la connaissance des Conseillers municipaux les courriers suivants :
 - 2.1. Lettre des résidences Apollo du 4 mars 2003 concernant des actes de vandalisme causés par un groupe de jeunes ainsi que la réponse du Président du Conseil municipal, M. Jean-Claude Grandgirard.

Monsieur,

Nous nous permettons de vous écrire au nom des comités de la RESIDENCE APOLLO PPE pour vous informer des divers incidents survenus sur notre dépendance et aux alentours.

En effet, depuis quelques semaines, un groupe de jeunes s'est donné rendez-vous en face de notre entrée située au 20 avenue Adrien-Jeandin, lieu où des jeux et des bancs sont à disposition pour partie sur notre dépendance et pour partie sur la commune.

Ce groupe de jeunes, lequel s'agrandit jour après jour, (à l'heure actuelle environ 12 personnes), boit fume et détériore les jeux et les bancs et laisse un monticule de déchets, bouteilles, cigarettes et j'en passe.

Le 15 février 2003, dans l'après-midi, ce groupe de jeunes s'est acharné avec haine sur le banc mis à disposition par la commune en face des jeux. L'un des voisins de notre allée les a interpellés, mais n'a pas osé continuer compte tenu de l'agressivité avec laquelle ils lui ont répondu. Quelques heures plus tard, nous avons pu constater que notre ascenseur venait d'être lacéré avec un objet métallique, (entre nous soit dit, curieuse coïncidence).

De plus, dans la nuit du jeudi 27 février au vendredi 28 février, ce groupe de jeunes à endommagé notre terrain de pétanque et sprayé de mousse à raser les arbres et les bancs.

A cet effet, nous tenons à vous signaler également les nombreux incidents que nous avons déjà eus avec des jeunes dans notre parking souterrain et dans notre parc, actes allant jusqu'à dérober et cacher une chaise roulante d'handicapé.

Nous sommes navrés de constater une augmentation croissante du vandalisme, lequel entraîne un sentiment d'insécurité et aurait même tendance à faire croire que certains endroits de notre commune sont en phase de devenir de véritables coupe-gorge. (ntb : parc Floraire).

Dans l'espoir de faire prendre conscience de certains états de faits qui ne doivent pas être banalisés et avant que notre commune ne sombre comme certaines banlieues françaises dans un état de non-lieu nous vous demandons, Monsieur, de prendre les dispositions nécessaires afin de préserver le droit à la tranquillité et à la sécurité sur notre belle commune.

Dans cet espoir, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations distinguées.

Réponse de M. Grandgirard, Président du Conseil municipal :

Madame la Présidente,

Votre lettre du 4 courant m'est bien parvenue et a retenu toute mon attention.

Comme vous, je regrette les actes de vandalisme auxquels nous sommes de plus en plus confrontés.

Pour raison de compétence, j'ai transmis votre correspondance au Conseil administratif et celui-ci m'a signalé qu'il allait prendre des dispositions dont vous serez tenue informée.

En espérant que ces mesures assainiront cette place de jeux, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

NB : je vous remercie de bien vouloir communiquer le contenu de cette lettre à Mme Christiane LANG, administratrice de l'immeuble 20, avenue Jeandin.

- 2.2. Lettre de Me Sideris, avocat, du 6 mars 2003 concernant les observations à la demande de renseignements du plan localisé de quartier des chemins Etienne-Chennaz et Louis-Valencien.

Ce courrier sera transmis aux membres de la commission concernée (Transports, Urbanisme & Circulation).

- 2.3. Lettres du groupement des habitants et propriétaires du hameau de Fossard et du chemin de la Craz, des 6 et 31 mars 2003, concernant la création d'une zone de rencontre.

Courrier du 6 mars 2003

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 25 février, notre groupement tient à vous faire-part des points suivants :

- Le 24 novembre 2000, nous vous transmettions une copie de la pétition adressée à l'OTC concernant la sécurité routière au Hameau de Fossard.
- Le 23 janvier 2001 le Conseil Administratif nous accordait une entrevue concernant les possibilités d'aménagement du périmètre en zone résidentielle.
- Un préavis positif nous était adressé par vous-même le 6 février 2001 et par l'OTC le 25 avril 2001.

Plus rien ne s'opposait dès lors à ce que vous respectiez vos engagements, ce dont l'ensemble des personnes signataires de la pétition étaient convaincues.

- En juin 2002, à la suite d'un accident caractéristique de la situation dénoncée dans la pétition du 24 novembre 2000 et toujours sans nouvelles de votre part, nous vous avons ré-adressé un courrier avec copies à l'OTC, au DJPT et au Conseil Municipal.
- Nous apprenions alors que des démarches venaient d'être faites et que le projet soumis à l'OTC ne concernait qu'un rétrécissement du chemin du Hameau.
- Toujours sans nouvelles de votre part, nous avons interpellé le Conseil Municipal. Vous nous répondiez enfin le 25 février 2003, après 2 ans de silence, en nous informant avec regret que les démarches auprès de l'OTC n'avaient pas abouti en raison des nouvelles directives émises par l'Office Fédéral des Routes depuis le 1^{er} janvier 2002.

En reprenant la chronologie des faits, nous estimons que vous n'avez pas assuré le suivi de ce dossier auprès de l'OTC malgré son préavis positif du 25 avril 2001. En conséquence de quoi la sécurité des piétons et à fortiori des enfants fréquentant ledit périmètre n'est pas assurée. Le trafic de transit lié à la zone frontière ayant lieu de façon très irrégulière, il ne pourra que difficilement être empêché par des services de police cantonale débordés, donc incapables de réagir promptement aux demandes qui leur sont adressées par les habitants.

Ce ne sont pas non plus les contrôles de la police municipale qui y changeront quoi que ce soit car plusieurs employés communaux et policiers du canton ont investi le restaurant du Hameau pour se retrouver devant un verre. Ce sont les premières personnes concernées par des vitesses inadaptées. Faut-il vous rappeler que l'accident survenu sur place en mai 2002 était le fait d'un policier en civil (non-respect de l'interdiction générale de circuler au chemin de la Craz).

Le rétrécissement installé à la sortie du Hameau n'est pas non plus de nature à limiter la vitesse des contrevenants puisque les véhicules peuvent passer tout droit à travers celui-ci.

Nous réclamons donc une réouverture immédiate du dossier et une entrevue afin de discuter des conditions d'aménagement réclamées par notre groupement :

1. Demande de dérogation à l'OTC en vue de la mise en zone résidentielle du chemin du Hameau (trottoir **discontinu** sur un seul côté de la chaussée) ou, en cas d'impossibilité légale, création d'une zone 30km/h. au chemin du Hameau de Fossard avec installation de deux ralentisseurs vissés au centre de la chaussée comme sur le chemin de Drize, aménagement à la fois peu onéreux et très efficace.
2. Mise en zone résidentielle du secteur « chemin de la Craz » compris entre le Hameau et la route de Thônex, étant que celui-ci ne comporte pas de trottoirs.

Sans réponse de votre part dans les 15 jours et las d'attendre, nous convoquerons une conférence de presse et procéderons nous-mêmes aux aménagements réclamés. Veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations.

Courrier du 31 mars 2003 :

Monsieur,

Nous nous référons à notre lettre du 6 mars 2003 adressée à M. J-C Zogg, Conseiller Administratif en charge du dossier, et dont vous avez reçu une copie.

Toujours sans réponse de la part de ce dernier et constatant une fois de plus la négligence avec laquelle cette demande est traitée, nous déplorons vivement que la sécurité des enfants et des piétons en général fasse les frais d'un tel manque de considération. Faut-il rappeler que le Hameau ne comporte aucun espace public et que la situation n'a pas évolué depuis notre premier courrier du 24 novembre 2000.

Nous allons donc mettre sur pied des actions de sensibilisation des automobilistes et installer des panneaux incitant à la convivialité. Il va de soi que ces actions ne pourront à terme pas davantage assurer la sécurité du lieu que les contrôles de police maintes fois sollicités. C'est pourquoi nous vous proposons une rencontre sur place afin de vous faire une proposition d'aménagement permettant l'instauration en rue résidentielle, en faveur de laquelle vous vous êtes prononcé favorablement dans votre courrier du 25 avril 2001.

Comme vous le savez, le chemin du Hameau ne comporte de trottoir que sur le côté de la chaussée, en discontinu. Afin que la commune de Thônex puisse prendre en charge les frais liés à la zone résidentielle, nous souhaiterions discuter avec vous d'une proposition d'aménagement de type léger qui consisterait à transformer les tronçons existants de trottoirs en bordures végétalisées.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire, Monsieur, nos salutations les meilleures.

- 2.4. Le 13 mai 2003 le Conseil municipal débutera à 18.30 pour se terminer à 21h. et sera suivi d'une réception à l'occasion de la fin de législature.

2.5. Un Conseil municipal pourrait avoir lieu le 27 mai 2003 au cas où des points n'auraient pas pu être traités lors de la séance du 13 mai 2003.

2.6. A 23h. nous passerons au point 16 de l'ordre du jour - Propositions du Conseil administratif. Toutefois, le point traitant du règlement du Conseil municipal (point 12) sera traité ce soir.

3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. SCHORER, Vice-président du Conseil administratif

3.1.1. Enquête administrative concernant la gestion de la crèche par Mme Béatrice Arzouian

Je vous fais cette communication après avoir consulté les avocats de la commune, il s'agit d'un condensé des conclusions.

Ce rapport concerne les dossiers du service de protection de la jeunesse du 16 avril 2002 contenant 111 documents, le rapport au Conseil administratif de la commune de Thônex concernant l'audit financier du 7 novembre 2001, les observations du 3 juillet 2002 de Me Poggia contenant 9 annexes, le tous-ménages de M. Claude Marcet du 30 septembre 2002, des documents communiqués par Me Fontanet du 27 janvier 2003, la demande d'assurance invalidité déposée le 13 août 2002 par M. Piazzalunga ainsi que l'ensemble du rapport de l'inspectorat des finances.

M. Zogg et moi-même représentons la commune, 25 témoins sont venus pour la protection de la jeunesse et 11 témoins pour la commune. Mme Arzouian quant à elle avait fait convoquer 40 témoins dont 16 ne se sont pas présentés.

Cette procédure a duré un peu plus d'une année et a pris fin il y a 3 semaines.

Il ressort en substance et en résumé que :

- Madame Arzouian ne bénéficiait pas des qualités personnelles pour diriger une crèche et sa direction était fondée principalement, même exclusivement, sur l'affect ;
- Madame Arzouian n'a effectué aucune formation en matière pédagogique ; ce manque de formation a eu pour conséquence qu'elle n'a pas été capable d'élaborer un projet pédagogique, ni de créer un cadre de travail adéquat pour l'ensemble de ses collaboratrices ;

- Madame Arzouian n'a pu mettre sur pied aucune organisation administrative et a laissé au personnel le soin de régler des questions extrêmement délicates, telles que les horaires de travail ;
- Le défaut de structure a favorisé les conflits entre les membres du personnel ;
- Madame Arzouian ne bénéficie pas d'une bonne santé lui permettant de diriger une crèche (preuve en est sa demande d'AI) ;
- Madame Arzouian n'a pas respecté les conditions de l'autorisation qui lui a été octroyée en 1996 (commandant notamment de limiter le nombre d'enfants présents et de respecter un rapport équilibré entre personnel diplômé et non diplômé) ;
- Madame Arzouian a repris la responsabilité du Jardin d'enfants les Bout'Choux sans autorisation et sans en informer le SPJ ;
- Le développement physique et mental ne peut être assuré que s'il résulte d'une réflexion pédagogique de l'équipe éducative, qui en l'espèce faisait totalement défaut ;
- Madame Arzouian a confié la cuisine à sa fille Sandra Laskar qui n'avait aucune compétence pour ce poste ;
- La structure de la crèche Les Coccolets n'était pas claire et divers problèmes de gestion financière se sont posés, problèmes qui ont rejailli notamment sur des questions de facturation ;
- En conclusion, la directrice n'a pas géré l'établissement dans le respect des conditions posées par l'autorisation et dans le respect de l'ordonnance fédérale réglant le placement d'enfants, « si bien que le retrait définitif de l'autorisation est la seule mesure adéquate ».

Mesures que M. Zogg et moi-même avons confirmées. A la suite de ce rapport nous sommes entrés en contact avec la Nationale Suisse Assurances qui nous a informés que nous pouvions récupérer le 20% du salaire versé pendant 12 mois. Nous vous tiendrons au courant à ce sujet.

Cette politique que je qualifierai de « politique couches-culotte » il reste toujours quelque chose dans un lange que certains ont bien voulu étaler dans la presse alors qu'il aurait été plus simple de venir discuter avec moi. Certains ont déjà été punis par cette attitude, par les électeurs et quoi qu'on dise ont toujours l'œil ouvert et l'oreille réceptive.

3.2. M. ZOGG, Conseiller administratif

3.2.1. Route de Jussy

Le revêtement définitif sera posé en juillet éventuellement pendant un week-end afin de ne pas poser de perturbation au niveau de la circulation.

3.2.2. Avenue de Thônex

La fin des travaux du giratoire est prévue pour mai 2003. Vous aurez également constaté que la pose des caméras de contrôle pour les feux rouges est presque terminée.

3.2.3. Chemin des Deux-Communes

Une réception avec la population est prévue le samedi 26 avril 2003 de 10h.30 à 12h.30. Une invitation sera faite.

3.2.4. Récupération de textiles

Pour l'ensemble du canton cela représente 1.140 tonnes d'habits. La revente de ces derniers représente une somme de Fr 260'000,- reversée à des œuvres caritatives.

Pour Thônex il s'agit de 22.600 kg.

3.2.5. Chemin piétonnier derrière le Chêne-Vert

Ce cheminement qui traverse les jardins familiaux privés fera l'objet de travaux de réfection, suite à une demande de l'association Moillesulaz-Foron.

3.2.6. Accès au bus 27

L'accès allant du Curé-Desclouds allant à l'arrêt de bus a été nettoyé par les services de la commune bien qu'il s'agirait d'une tâche de l'État.

3.2.7. Poubelles à la rue de Genève

Ces dernières sont régulièrement vidées le dimanche depuis le 29 mars 2003. Cela représente 40 poubelles, soit 14 sacs de 220 litres.

3.2.8. Jardin d'enfants les Bout'Choux

Suite à une demande de Mme Duc, directrice, une préparation des dossiers en vue de la mise à disposition du sous-sol est en cours. La transformation du jardin fera l'objet de la même demande.

3.2.9. 30km/h. ch. du Petit Bel-Air

Le 2 février 1999 ce problème avait déjà été exposé au Conseil administratif de la commune de Chêne-Bourg, ceci n'est pas nouveau. Après plusieurs échanges de correspondance nous avons reçu dernièrement un courrier de cette commune qui allait transmettre cette proposition de mise en zone 30km/h. à son mandataire.

4. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux rapporteurs des commissions suivante :

4.1. M. Jean-Pierre Amoudruz, Président de la commission de l'Économie Publique, Sécurité & Emplois, réunie le 27 février 2003 :

1. Motion du parti démocrate-chrétien concernant la mise sur pied d'une campagne sur le respect (MM-02-01).

M. Labeaume qui représentait le PDC a préféré renvoyer cet objet à une prochaine séance compte tenu des travaux qui ont lieu à l'ACG. Cette proposition a été acceptée à l'Unanimité.

2. Projet de délibération du parti démocrate-chrétien concernant la création d'un poste de délégué communal à la prévention (DM-02-14), proposition du Conseil administratif.

Des travaux sont également en cours auprès de l'ACG et tout le monde semble d'accord qu'il convient de faire un large débat entre les différents partenaires concernés. Il a donc été décidé à l'Unanimité de prévoir une commission avec une large audition et un large débat. Le Conseil administratif et le président de la commission auront le choix des personnes à convoquer. Cette proposition a été acceptée à l'Unanimité.

4.2. M. Philippe Decrey, Président de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage réunie le 25 février 2003 :

Cette commission n'a pas fait l'objet de vote il s'agissait d'une rencontre avec la commune de Gaillard afin que nous puissions présenter nos programmes culturels respectifs.

L'idée est de pouvoir créer quelque chose ensemble, fête, manifestation et suite à la discussion chaque commission a émis le désir de poursuivre un travail dans ce sens mais ceci se mettra sur pied après les élections municipales. Une première réunion aura lieu entre les représentant des deux comités des fêtes.

4.3. Mme Chantal Pittet, Présidente de la commission Sociale réunie le 13 mars 2003 :

1. Projet de développement des activités communautaires de proximité

Les commissaires ont auditionné les représentants des associations suivantes :

- M. Marti, assistant social au CASS de Châtelaine,
- MM. Duruz et Bulla de l'association « Le Point ».

Ces personnes ont expliqué le fonctionnement d'un service social de proximité réunissant les différentes antennes d'une commune voire dans notre cas de plusieurs communes. Il reste à diagnostiquer les besoins pour la mise en place d'un tel réseau social, chose qui sera faite lors d'une prochaine commission.

5. Désignation de 86 jurés pour les Tribunaux en 2004.

- M. Roger Schorer, vice-président du Conseil administratif : comme à l'accoutumée le service des votations et élections nous demande de désigner un certain nombre de jurés pour l'année 2004 il s'agit que 86 personnes se situant dans les lettres N à Z.

La discussion est ouverte :

La parole n'étant plus ou pas demandée M. Philippe Decrey, 1^{er} vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 37G de la loi sur l'organisation judiciaire du 22 novembre 1941 sur l'organisation judiciaire,
- Vu la circulaire du 24 janvier 2003 de la Chancellerie d'État,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. de désigner les 86 personnes ci-après en qualité de jurés auprès des Tribunaux pour l'année 2004 :

Mesdames :

678.46.839.0.5	NEIDHART-PETIT Elisabeth	sans profession	08.11.1946
680.51.666.0.4	NICOLERAT-OGE Liliane	nettoyeuse	04.06.1951
680.61.889.0.3	NICOLLIER Colette	traductrice	27.12.1961
880.65.750.0.4	OEDERLIN-THALMANN Catherine	acheteuse	19.08.1965
199.60.753.0.0	LOUDARD Sylvie	agte commerciale	28.08.1960
701.66.546.0.9	PAILLARD-IYAVOO Jacqueline	opératrice	15.02.1966
703.73.803.0.4	PARADIS Béatrice	empl. de maison	03.10.1973
703.75.811.1.3	PARSAI Chirine	étudiante	11.10.1975
654.78.746.0.7	PERKTOLD-MIVELAZ Julie	vendeuse	15.08.1978
707.68.882.0.0	PERRET-LE COULTRE Francine	secrétaire	20.12.1968
708.50.701.0.4	PERRIN-JOST Brigitte	sans profession	01.07.1950
713.63.865.0.1	PFAMMATTER Doris	esthéticienne	03.12.1963
721.54.668.0.3	PORTMANN-MICHEL Chantal	secrétaire	06.06.1954
724.62.511.0.4	QUAYZIN HOOTON-QUAYZIN Sylvia	médecin	11.01.1962
727.48.636.0.3	RANLAUL-VON DERSCHAU Irmgard	physiothérapeute	05.05.1948
507.65.521.0.1	RAPHEL-JAKOB Sandra	coiffeuse	21.01.1965
261.59.761.0.8	REITH-CHATTON Joëlle	médecin	30.08.1959
744.71.620.0.2	RIESEN Martine	médecin-dentiste	20.04.1971
934.66.566.0.1	ROBERTSON-WARTMANN Caroline	économiste	04.03.1966
916.45.640.0.0	RONOT Renée	infirmière	09.05.1945
764.76.737.0.2	ROUGE Valérie	étudiante	06.08.1976
772.69.553.0.6	RUSO Patricia	éducatrice	22.02.1969
559.52.880.0.4	SANCHEZ-KOZUCHOWSKI Marie José	aide-soignante	18.12.1952
803.47.621.0.5	SCHALLER-COPPEL Gisèle	sans profession	21.04.1947
434.58.805.0.5	SCHIFFMANN-HAHLEN Barbara	vendeuse	05.10.1958
638.74.758.0.8	SCHNURRENBERGER-MAURIN Gilda	fonctionnaire	27.08.1974
237.51.635.0.3	SICARD-BUERGI Anita	adjoite de dir.	04.05.1951
375.57.616.0.4	SOTO BERNARDINO-GADELLA Doris	employée	16.04.1957
855.72.877.0.2	STECK Bettina	chef de marketing	15.12.1972
858.77.512.0.9	STEINER Isabelle	bijoutière	12.01.1977
863.53.783.0.2	STOLLER-TEMPEL Marie	jardinière enfants	21.09.1953
553.56.589.0.2	TALAL-KOHLER Charlotte	sans profession	27.03.1956
886.49.659.0.4	TISSIERES Romaine	sans activité	28.05.1949
906.64.668.0.6	VALLON Nathalie	secrétaire	06.06.1964
658.67.519.0.3	VASEY-MONNEY Sylvie	infirmière	19.01.1967
909.70.867.0.0	VAZ SAID-VAZ Lise	physiothérapeute	05.12.1970
937.63.612.0.6	WEBER Nadine	musicienne	12.04.1963
764.78.529.0.9	WIESMANN-ROZEN Audrey	ingénieure	29.01.1978
966.71.682.0.9	WULLIAMOZ Christine	nurse	20.06.1971
676.54.519.0.4	YAYLACI-NARDAN Hatice	lingère	19.01.1954
983.69.670.0.1	ZETWOCH Katia	enseignante	06.06.1969
384.46.548.0.3	ZOUTTER-GAY Micheline	prép. pharmacie	17.02.1946
998.55.618.0.7	ZWICKERT-MARTINEZ Marie-Ange	secrétaire	18.04.1955

Messieurs :

676.75.307.0.4	NDUKUMA TOBONGE Alain	gesti. de vente	07.07.1975
679.56.121.0.4	NGUYEN Quoc Khanh	op. de saisie	21.01.1956
684.72.173.0.6	NIKLES Philippe	ébéniste	11.03.1972
689.74.133.0.1	NYFFENEGGER Alexandre	ostéopathe	02.02.1974
695.53.267.0.7	ON Van-Trung	informaticien	05.06.1953
702.59.387.0.9	PAPIS Roberto	technico-com.	25.09.1959

Messieurs : (suite)

711.73.267.0.0	PETTEN Vincent	forestier bûcheron	05.06.1973
716.55.226.0.0	PIAGET Eric	courtier	26.04.1955
718.61.262.0.8	PISANELLO Patrizio	opticien	01.05.1961
721.76.125.0.5	PORTIER Cédric	étudiant	25.01.1976
724.67.427.0.1	QUARTIER-LA-TENTE François	étudiant	27.10.1967
730.49.321.0.9	REBETEZ Pierre-Alain	sans profession	21.07.1949
737.75.452.0.1	REUBI Benjamin	manœuvre	21.11.1975
739.59.500.0.7	RHARROUCHI Abdelali	empl. de banque	01.01.1959
755.78.270.0.0	ROKS Tobias	étudiant	08.06.1978
759.46.329.0.1	ROSSET Marc	technicien	29.07.1946
766.67.265.0.7	RUCH Gilles	concierge	03.06.1967
777.63.151.0.3	SAMBUILA TSHIBUABUA Sam	assistant social	20.02.1963
779.68.385.0.1	SAYAH Youcef	employé de snack	23.09.1968
816.77.382.0.7	SCHINDLER Christoph	étudiant	20.09.1977
821.52.359.0.5	SCHMID René	courtier immobilier	28.08.1952
847.56.386.0.4	SCHWEIZER Stefan	sans profession	24.09.1956
783.69.174.0.0	SENGGEN Jean Marc	employé postal	12.03.1969
789.45.281.0.3	SIMON Roland	géographe	19.06.1945
791.60.847.0.1	SOLTERMAN Etienne	avocat	16.11.1960
853.65.131.0.9	STANKIEWICZ Eric	agt de sécurité	01.01.1965
797.54.163.0.0	SUMI Hervé	empl. de banque	01.03.1954
877.57.433.0.2	TAZI KUSONGI Jeronimo	commis adm.	02.11.1957
881.45.375.0.2	THIEBAUD Charles	biologiste	13.09.1945
889.70.275.0.1	TORELLO Stéphane	mécan.-électricien	13.06.1970
900.62.236.0.2	UCCELLA Luigino	ingénieur ETS	05.05.1962
908.48.206.0.9	VAROTTO Pietro	transitaire	06.04.1948
908.71.138.0.6	VASEY Nicolas	médecin	07.02.1971
910.50.314.0.5	VEERAPEN Gobarlen	infirmier	14.07.1950
910.51.370.0.9	VERNIER Roland	empl. banque	08.09.1951
913.48.373.0.3	VILLETTE Jean	technicien-chimiste	11.09.1948
916.76.356.0.9	VOGEL Stéphane	empl. commerce	25.08.1976
919.57.315.0.8	VOLERY Bernard	empl. banque	15.07.1957
933.54.149.0.7	WANNER Jean-Philippe	serrurier	18.02.1954
940.58.301.0.5	WEIBEL Patrick	enseignant	01.07.1958
959.66.179.0.2	WIRTH Pascal	mécanicien auto	17.03.1966
964.50.416.0.4	WOLF Hans	mont.-électricien	16.10.1950
975.47.366.1.2	YESSOUROUN Robert	professeur	04.09.1947

6. Pétitions :

6.1. Pour une zone résidentielle avec limitation de vitesse à 30km/h. aux chemins du Petit Bel-Air, des Mésanges et ruelles environnantes du plateau de Bel-Air.

- Le Bureau a proposé dans sa séance du 31 mars 2003 de renvoyer cette pétition au Conseil administratif étant donné qu'il traite déjà ce cas avec la commune de Chêne-Bourg.

La discussion est ouverte :

M. Vacheron : je suis heureux de constater que des habitants de ce quartier bougent car depuis 1997 j'essaie personnellement de faire avancer ce dossier. Le groupe socialiste propose de renvoyer cette pétition en commission car nous aurions la possibilité d'auditionner les pétitionnaires. Il serait également intéressant de prendre connaissance des démarches faites tant par Thônex que par Chêne-Bourg.

M. Paychère : le groupe radical avait déjà déposé il y a 8 ans une proposition pour la mise en zone 30km/h. de ce secteur. Depuis nous avons effectivement appris qu'il y avait une opposition de la commune de Chêne-Bourg. Il faut également constater que le Conseil municipal a inscrit cette disposition dans le plan directeur communal. En conclusion et en vue de tous ces éléments, le groupe radical demande le renvoi en commission de cette pétition.

Mme Jaquet : ce dossier dure depuis quelques années et le Conseil administratif y travaille mais du fait que l'opposition vienne de la commune de Chêne-Bourg, le groupe libéral ne pense pas que le renvoi en commission va faire avancer les choses. Nous voterons en faveur de la proposition du bureau.

Mme Desjacques Carnegie : je suis d'accord avec la proposition du groupe libéral mais il conviendra d'informer les pétitionnaires de la suite que la commune entend donner.

- M. Zogg : la commune de Chêne-Bourg, qui a également reçu cette pétition, a répondu par l'intermédiaire du Conseil administratif aux pétitionnaires et les a informés qu'elle transmettrait le dossier à son mandataire et qu'elle ne manquerait pas de les tenir informés de la suite qui serait donnée à ce dossier. La commune de Thônex ne peut guère aller plus vite que celle de Chêne-Bourg.

Au vote :

- *La pétition est renvoyée en commission des Transports, Urbanisme & Circulation par 10 voix « pour », 9 voix « contre » (le Président ayant du trancher).*

6.2. Pétition cantonale et communale « Vivre à Thônex ».

Chacun des Conseillers a reçu le texte de cette pétition et le Bureau a proposé dans sa séance du 31 mars 2003 de renvoyer cette pétition à la commission Transports, Urbanisme & Circulation.

La discussion est ouverte :

M. Paychère : comme nous l'avons déjà proposé tout à l'heure le parti radical trouve judicieux de renvoyer cette pétition en commission.

M. Vacheron : ces deux pétitions montrent qu'il y a un réel problème sur la commune et le travail en commission permettra d'empoigner cette question d'une manière plus générale.

Au vote :

– *Le renvoi en commission est accepté à l'Unanimité.*

(Les points 7 à 11 sont les points non-traités lors de la séance du 11 février 2003)

7. Demande d'un crédit de Fr 495'000,- en vue de la rénovation de la chaufferie et des sous-stations de la Mairie, annexe Mairie et centre de Voirie. (DA-03-05)

- M. Jean-Claude Zogg, Conseiller administratif délégué aux Bâtiments : depuis quelques temps la commune de Thônex assainit ses différentes chaufferies. Depuis que nous avons installé le pavillon provisoire près de la Mairie et pour lequel M. Cramer a refusé le chauffage électrique nous avons décidé de remplacer les installations existantes qui sont devenues vétustes et qui ne répondent plus aux besoins des divers bâtiments. De plus, cela provoque un gaspillage d'énergie. Il est à noter que ce type d'équipement donne lieu à une subvention de la part du Département.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'Unanimité.*

Mme Constantin : le groupe démocrate chrétien a bien pris note que le montant de Fr 700'000,- est prévu dans le plan des investissements 2003.

Après avoir pris divers renseignements, il s'avère effectivement que l'installation de la chaufferie actuelle est régulièrement en panne et est au maximum de ses possibilités. De plus, il devient de plus en plus difficile de trouver des pièces de rechange et pour couronner le tout, la chaufferie n'est plus aux normes.

Nous savons que la chaufferie et les sous-stations desservent la Mairie, la salle Louis-Valencien, les locaux de la voirie et que, cette année, il faudra prévoir en plus, une installation provisoire dans les containers de la police municipale.

Nous sommes conscients qu'il faudra effectuer ces travaux à plus ou moins court terme. Toutefois, nous estimons qu'il n'y a pas une réelle urgence de voter ce soir le crédit.

Auparavant, le groupe démocrate chrétien souhaite obtenir plus d'informations et une vision d'ensemble du secteur afin d'éviter de faire des travaux qui auraient dû être effectués d'une autre manière, et s'en rendre compte trop tard. Et par conséquent, n'avoir plus qu'à dire si on avait su !

En l'état actuel, nous pensons également qu'il serait opportun d'attendre encore quelques temps et de voir quelle sera l'option que le Conseil municipal prendra quant à l'agrandissement de la Mairie.

Il est évident que les bâtiments actuels ne seront pas démolis et qu'il faudra de toute manière maintenir le chauffage. Reste à savoir quelle sera la meilleure solution ?

Nous aurions souhaité que le Conseil administratif nous propose ce dossier bien avant, de façon à éviter la situation où nous nous trouvons, c'est-à-dire d'être obligés de travailler une fois encore en urgence.

Vu ce qui précède, le groupe démocrate chrétien ne votera pas le crédit de construction ce soir et demande le renvoi en Commission.

M. Favre : l'agrandissement de la Mairie est plus que jamais d'actualité et les mois à venir vont, entre autres, nous occuper à concrétiser ce projet. Une gestion rationnelle et réfléchie des énergies implique d'englober dans nos réflexions les bâtiments actuels et futurs pour l'ensemble du secteur. Nous demandons qu'un mandat d'étude soit confié dans ce sens.

Le chauffage des pavillons provisoires peut être traité pour lui-même (par exemple aéro-chauffage au gaz) et un contrôle pointu des installations existantes doit être entrepris aujourd'hui afin de se préparer au prochain hiver.

Le renvoi en commission des travaux s'impose donc dans une globalité écologique, économique et stratégique.

M. Paychère : les travaux de rénovation de la chaufferie de la mairie sont-ils une priorité ? Sur le plan technique, d'abord, à l'heure où il est question de construire un nouveau bâtiment de la mairie, il semble contraire à la logique de réaliser la centrale de chauffage avant de connaître la volumétrie et l'emplacement des bâtiments.

Sur le plan écologique, ensuite, on peut s'étonner que l'on dimensionne d'abord les besoins en apport de chaleur avant de s'attaquer aux pertes. En effet, on sait qu'une centrale de chauffage n'aura les performances attendues que pour la puissance pour laquelle elle a été étudiée. Autrement dit, le rendement sera diminué si après coup, des travaux d'isolation sont entrepris. Or, il est indispensable de mieux isoler les bâtiments concernés et de bénéficier de l'évolution des normes et des techniques en la matière.

Sur le plan financier, enfin, il est surprenant de voir que ce crédit passe, sans explications, de Fr 700'000,- au plan d'investissement 2003, plan qui nous a été présenté en décembre 2002, à Fr 495'000,- deux mois plus tard. On ne va se plaindre de cette diminution de 30%, bien au contraire. Mais une telle volatilité ne donne pas confiance dans la planification financière du Conseil administratif. Ce d'autant plus que ce même Conseil administratif n'est, depuis près d'un an, pas capable de fournir la moindre explication sur les besoins en financement de ces prochaines années. Toujours pas le moindre plan financier quadriennal à l'horizon. Tout juste une évaluation, qu'avec 100 millions de dépenses sur 10 ans on devrait s'en sortir. Pas d'explication sur comment financer ces investissements qui sont tout de même au double de la capacité de la commune !

C'est pourquoi le groupe radical ne soutiendra pas une telle dépense sans avoir d'explications solides sur les points relevés. C'est pourquoi nous proposons le renvoi en commission des Finances et des Travaux & Bâtiments.

M. Droz : Les socialistes ont noté avec satisfaction que l'installation prévue par ce projet permettra de substantielles économies d'énergie et une amélioration en matière de rejets polluants dans l'atmosphère. Une installation moderne est en ce sens un bon investissement.

Le montant du crédit est toutefois relativement élevé, nous voudrions recevoir un complément d'information en commission. Nous nous étonnons par ailleurs de ne pas avoir vu figurer ce montant au plan des investissements avant octobre 2002.

De plus, nous souhaitons saisir cette opportunité afin d'évaluer parallèlement, si le calendrier le permet, la faisabilité d'un projet d'amélioration de l'isolation de nos bâtiments, et, pourquoi pas, d'adopter une approche novatrice en matière de production de chaleur, par exemple en installant des panneaux solaires thermiques. Cela permettrait, le cas échéant, de redimensionner le projet de chaufferie et peut-être même de toucher des subventions. J'ai appris par exemple que la pose de tels panneaux solaires était subventionnée à 40% et plus.

Pour ces différentes raisons, nous proposons donc le renvoi en commission.

- M. Zogg : je tiens à préciser qu'une étude sur l'isolation des bâtiments a déjà été effectuée et vous avez eu connaissance des résultats. Nous savons aujourd'hui que le centre de voirie peut nous poser certains problèmes et la mise en conformité au niveau de l'isolation nécessiterait le changement complet de la toiture. Je tiens également à rappeler que le but de ce changement de chaufferie est d'économiser de l'énergie. Je ne comprends pas cette intervention concernant la différence entre le montant proposé au budget et le crédit présenté ce soir d'autant plus que cette différence est en notre faveur.

Au vote :

- *La discussion immédiate est refusée à l'Unanimité et ce point est renvoyé en commission des Travaux & Bâtiments et Finances.*

8. Demande d'un crédit de Fr 72'000,- en vue de l'aménagement de deux salles au rez-inférieur de l'école du Bois-Des-Arts. (DA-03-06)

- M. Jean-Claude Zogg, Conseiller administratif délégué aux Bâtiments : lors de la construction de l'école ces deux salles n'ont pas été aménagées il serait donc possible aujourd'hui d'attribuer ces locaux à diverses activités qu'elles soient scolaires ou pas mais il convient d'effectuer des travaux de chauffage, électricité et isolation phonique. Le Conseil administratif vous demande de voter ce crédit ce soir afin que les travaux puissent se faire cet été.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'Unanimité.*

Mme Desjacques Carnegie : tout ceci ne me paraît pas clair, on n'arrête pas de voter des crédits pour des aménagements dans cette école et de plus il me semble que dans cette commune nous ne manquons pas de salles pour les sociétés.

M. Fischer : Le groupe radical, conscient du manque de salles à disposition des sociétés dans notre commune, ne peut qu'approuver vivement ce projet de mise à disposition de locaux dans ce complexe scolaire.

Il est également acquis à l'idée de réaliser des aménagements simples, polyvalents et d'un coût réaliste, permettant à un maximum d'utilisateurs d'en profiter.

Ce souci fait d'ailleurs partie du programme que s'est fixé le groupe radical pour la prochaine législature, qui demande de prévoir également un certain nombre de locaux à disposition des sociétés dans les projets de transformations ou reconstructions prévus concernant deux des autres écoles communales.

Il propose toutefois que ce crédit de construction de Fr 72'000,- soit modifié en crédit de fonctionnement, au vu du peu d'importance de son volume (moins de Fr 100'000,-).

Il demande que ce sujet soit traité immédiatement, car un renvoi en commission ne ferait que retarder la mise à disposition de ces locaux, qui est du pain bénit que nos sociétés locales attendent depuis longtemps !

M. Vacheron : le groupe socialiste est favorable à la mise à disposition de locaux pour les sociétés. Cela dit ce projet semble prématuré quand on sait qu'il y aura certainement une 18^{ème} classe dans cette école et que ces locaux pourraient servir à y transférer des activités comme les travaux manuels. Le groupe socialiste demande le renvoi en commission afin que l'on puisse analyser la situation un peu plus en détail.

M. Uehlinger : le groupe libéral est pour le vote immédiat de ce crédit afin de rentabiliser ce que l'on peut appeler aujourd'hui un débarras et comme le propose le groupe radical nous pouvons effectivement envisager de voter ce crédit dans le cadre d'un crédit budgétaire supplémentaire.

- M. Zogg : Mme Desjacques Carnegie devrait mieux se renseigner ne serait-ce qu'auprès du Conservatoire de musique qui est depuis longtemps à la recherche de locaux supplémentaires.

Comme M. Vacheron nous le dit nous aurons une classe supplémentaire à ouvrir au Bois-Des-Arts et nous sommes encore en discussion afin de savoir si cette classe supplémentaire ne pourrait pas être transférée à l'école Jeandin qui aura pour sa part des locaux inutilisés mais il faut avouer que cette solution ne plaît pas trop à l'inspectrice. Cependant, si un des locaux devrait être aménagé pour les travaux manuels nous le ferions dans le cadre ce crédit.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée par 13 voix contre 5.*

La discussion est ouverte :

M. Zogg pour répondre à des interrogations de Mme Desjacques Carnegie et de M. Vacheron informe, qu'en cas d'ouverture d'une 18^{ème} classe et du transfert de la classe des travaux manuels l'éventuel coût complémentaire sera pris sous la rubrique budgétaire d'entretien des écoles.

M. Detruche : il faut aller de l'avant avec ce crédit, qui est somme tout minime et quelle que soit l'affectation de cette salle nous devons de toute manière les aménager.

Au vote :

- *La proposition de passer ce crédit en crédit budgétaire supplémentaire sous la rubrique 21.314 est acceptée l'Unanimité.*

La parole n'étant plus demandée M. Roland Droz, vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que lors de la construction de l'école du Bois-Des-Arts deux locaux n'avaient pas été terminés dans l'attente d'une mise en service adéquate de ces derniers,
- Attendu que ces deux locaux peuvent désormais être attribués à des activités autres que scolaires,
- Vu la forte demande en locaux par les sociétés,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 72'000,- sous la rubrique 21.314 en vue de l'aménagement de deux salles au rez-inférieur de l'école du Bois-Des-Arts.
 2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
9. Demande d'un crédit de Fr 47'500,- en vue de la rénovation du local et des installations techniques de la pataugeoire extérieure de l'école Adrien-Jeandin. (DA-03-07)
- *M. Jean-Claude Zogg, Conseiller administratif délégué aux Bâtiments : cette pataugeoire est soumise aux mêmes contrôles que la piscine en ce qui concerne la qualité de l'eau.*

L'état des installations est vétuste et l'an dernier nous avons dû fermer cette pataugeoire pendant un certain temps. En acceptant ce crédit vous permettrez aux nombreux utilisateurs de pouvoir profiter de cette installation.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'Unanimité.*

Mme Rochat : le parti libéral va voter le crédit présenté. Nous avons quelques doutes concernant la sécurité mais nous avons été rassurés lorsque l'on nous a confirmé qu'une barrière et une clôture seront installés avec une mise en garde aux utilisateurs.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée à l'Unanimité.*

La discussion est ouverte :

Mme Rochat : à l'instar de ce qui s'est passé pour le crédit précédant nous demandons que celui-ci soit également voté sous forme de crédit budgétaire supplémentaire.

Au vote :

- *La proposition de passer ce crédit en crédit budgétaire supplémentaire sous la rubrique 33.314 est acceptée l'Unanimité.*

La parole n'étant plus demandée M. Philippe Decrey, 1^{er} vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que les installations techniques de la pataugeoire extérieure de l'école Adrien-Jeandin datent des années 70 et n'ont pas subi de travaux importants,
- Attendu que la pataugeoire a dû être fermée l'été dernier suite à une panne de la pompe de circulation et qu'il n'y avait plus de pièces de rechange,
- Vu la nécessité de rénover les installations,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 47'500,- sous la rubrique 33.314 en vue de la rénovation du local et des installations techniques de la pataugeoire extérieure de l'école Adrien-Jeandin.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Une pause de 10 minutes est accordée à l'assemblée.

Arrivée de M. Clément Piazzalunga, Maire.

10. Demande d'un crédit d'étude de Fr 35'000,- en vue du réaménagement de la place de jeux de la salle des fêtes. (DA-03-08)

- M. Jean-Claude Zogg, Conseiller administratif délégué à l'Environnement, Parcs & Promenades : ce projet fait suite à une présentation de trois variantes à la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades et la commission a retenu l'avant-projet présenté par le Bureau Henchoz. Le crédit demandé permettra d'affiner l'avant-projet en tenant compte des remarques de la commission.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'Unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'Unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Vacheron : en tant que président de la commission je tiens à préciser que certains membres avaient une préférence pour le projet présenté par le Bureau Triporteur qui leur semblait mieux intégrer le quartier et séparant plus clairement les affectations de terrain. Le groupe socialiste soutiendra la demande de crédit présentée ce soir mais rappelle qu'il y a un certain nombre de demandes et de remarques et que ce projet ne peut pas être accepté dans sa phase d'avant projet. Il faudra également tenir compte de la rénovation de l'école Marcelly et éviter qu'il y ait des doublons mais des équipements complémentaires dans ce secteur.

Mme Jaquet : le groupe libéral a trouvé cet avant-projet très intéressant nous sommes très favorables à ce projet. Cependant, nous devons développer les activités pour les adolescents nous serons très heureux de pouvoir retravailler sur ce projet.

M. Detruche : j'abonde dans le sens de Mme Jaquet il faudra songer à ceci lorsque nous rediscuterons de ce projet.

La parole n'étant plus demandée Mme Anne-Marie Jaquet, 2^{ème} vice-présidente du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'élaboration d'avant-projets en vue de la rénovation complète de la place de jeux derrière la salle des Fêtes, suite au crédit d'étude voté par le Conseil municipal le 23 avril 2002,
- Attendu que la commission Environnement, Parcs & Promenades a retenu dans sa séance du 3 décembre 2002 l'avant-projet présenté par le Bureau Gilbert Henchoz, architecte paysagiste SA,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr 35'000,- en vue de réaménager complètement la place de jeux située derrière la salle des Fêtes.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir ce crédit de Fr 35'000,- en même temps que le crédit de construction.
4. En cas de non-réalisation du projet, le crédit sera amorti au moyen de 1 (une) annuité qui figurera au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.

11. Projets de délibérations et motion

11.1. Déposé dans le délai légal par le groupe démocrate-chrétien, concernant une politique d'information transparente. (DM-03-01)

- M. Philippe Decrey, signataire du projet de délibération donne lecture du projet :

Exposé des Motifs

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

Nous constatons souvent que la population n'est pas suffisamment informée de source directe, d'où certains malentendus à l'origine de mécontentements déclenchant recours, référendums, etc.

Le succès de diverses séances d'information publiques organisées par les partis politiques de Thônex ont clairement démontré que les Thônésiens présents, qui se sont souvent déplacés en nombre, ont apprécié le dialogue ouvert et la clarté des exposés des autorités et des élus.

Afin d'intéresser davantage nos concitoyens aux affaires municipales et de pallier les désagréments d'un manque d'information, nous souhaitons poursuivre une politique de transparence et d'ouverture, d'où notre proposition :

- Lors des séances du Conseil municipal, le public aurait loisir de poser toutes les questions sur la vie thônésienne et les projets qui concernent notre ville.
- Ce dialogue se déroulerait uniquement entre le public et le Conseil administratif, pendant 20 minutes environ. Bien entendu, les Conseillers municipaux assisteraient à cet échange.
- La population thônésienne serait informée de ce mode de faire, afin qu'elle puisse y participer activement, du moins nous l'espérons.

Nous pensons qu'ainsi les séances du Conseil municipal pourraient gagner en intérêt et en public, et l'information municipale passerait donc beaucoup mieux.

Thônex ferait ainsi partie des communes genevoises à réaliser une démarche de démocratisation et de transparence.

C'est pourquoi nous vous demandons de réserver un très bon accueil à ce projet et vous en remercions d'avance.

PROJET DE DELIBERATION CONCERNANT UNE POLITIQUE D'INFORMATION TRANSPARENTE

- Vu le succès obtenu lors des diverses séances d'information publiques organisées par différents partis politiques de Thônex,

- Vu le souhait des élus de pratiquer une politique d'information précise et transparente,
- Vu qu'une bonne information dans un délai bref est susceptible de dissiper bien des malentendus, souvent à l'origine de recours et de référendums,
- Vu le souhait de susciter plus d'intérêt de la part de nos concitoyens pour les séances du Conseil municipal, qui sont publiques,
- Vu l'entrée en vigueur de la LIPAD,

Le Conseil municipal, sur proposition du groupe PDC, demande au Conseil administratif que :

1. A chaque séance du Conseil municipal, le public habitant la commune ait loisir de poser des questions au Conseil administratif, et ceci pendant 20 minutes au maximum.
2. Le Président du Conseil municipal mène le débat en présence des Conseillers municipaux.
3. Une période d'essai de 6 mois soit tentée. En fonction des résultats, que le Conseil municipal en accord avec le Conseil administratif se réserve le droit d'arrêter cette expérience en tout temps.
4. La population soit bien informée de ce mode de faire, afin qu'elle puisse y participer activement.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'Unanimité.*

M. Uehlinger : il faudrait renvoyer ce projet en commission des finances étant donné que celui-ci va modifier le règlement du Conseil municipal.

Mme Stroumza : lors de la révision du règlement le groupe socialiste avait déjà proposé un texte allant dans ce sens, ceci avait été refusé en commission. Nous sommes heureux de voir ce projet revenir devant le Conseil municipal et nous souhaitons que ce projet revienne en commission afin d'en fixer les modalités d'application. En ce qui concerne la modification du règlement celle-ci n'est pas nécessaire étant donné que cette procédure serait faite à titre d'essai pendant 6 mois.

M. Amoudruz : le groupe radial va soutenir cette proposition qui va dans le sens d'une meilleure information au public et nous sommes également favorables à une discussion en commission.

Au vote :

- *La discussion immédiate est refusée à l'Unanimité et ce point est renvoyé en commission des Finances.*

11.2. Déposé dans le délai légal par le groupe socialiste, concernant la création de places d'apprentissage engagement d'un(e) apprenti(e) par la commune de Thônex. (DM-03-02)

- Mme Chantal Pittet, signataire du projet de délibération donne lecture :

EXPOSE DES MOTIFS

Chaque année la recherche de places d'apprentissage devient de plus en plus difficile pour de nombreux jeunes et leur famille.

Depuis quelques années, l'État a presque doublé le nombre d'engagement des apprentis toutes catégories professionnelles confondues.

Les grandes communes comme Versoix, Lancy, Meyrin, Veyrier et Genève-ville prennent chacune un(e) apprenti(e) ou des apprenti(e)s).

L'apprentissage dans une commune offre la possibilité de découvrir de nombreux travaux administratifs par la variété de ses services et présente ainsi une force d'intégration professionnelle intéressante.

Le taux de chômage actuel ayant atteint un niveau élevé, chaque commune a aussi un rôle social à jouer en proposant une place de travail dans un but de formation professionnelle.

C'est en rapport avec le contexte social décrit ci-dessus que la fraction socialiste invite le Conseil municipal à voter un projet de délibération en faveur de l'engagement d'un ou d'une apprenti(e).

- Vu le nombre d'apprenti(e)s toujours plus nombreux,
- Vu la difficulté de trouver une place d'apprentissage,
- Vu le rôle social joué par les institutions publiques,

- Vu la diversité qu'offre un apprentissage dans une commune,
- Vu la capacité de travail qu'offre la commune de Thônex,
- Vu la possibilité de formation que peut offrir une grande commune,

Le Conseil municipal
décide

De demander au Conseil administratif :

1. D'engager au moins un ou une apprenti(e).
2. D'envisager l'engagement dès que possible (septembre 2003). De prévoir le montant du coût de l'engagement au budget 2004.
3. De préparer une personne du personnel communal à la fonction de « maître d'apprentissage »
4. D'offrir une place de travail adéquate pour l'apprenti(e).

M. Favre : si le projet dans le contexte professionnel est intéressant je trouve dommage de le lier à un contexte social. Il ne faut pas se limiter à ça cette notion doit être beaucoup plus large. Deuxièmement il faut arrêter de se faire un complexe de ne pas être une commune suburbaine qui suit les projets et les initiatives des autres ceci n'est pas une obligation surtout quand on voit que certaines de ces grandes communes ont des déficits financiers importants.

Il faut également être conscient que l'engagement d'apprenti nécessite la formation de maître d'apprentissage en fonction du métier pour lequel l'apprenti doit être formé.

De le faire aujourd'hui est également un problème compte tenu que nous avons déjà un effectif insuffisant qui ne permettrait pas que des employés prennent un temps considérable à se former pour cette tâche. Nous savons également que l'administration est en manque de locaux ce qui pose également un grand problème.

Le plus grave est que le Conseil municipal s'approprie des prérogatives qui ne sont pas les siennes car l'engagement du personnel quel qu'il soit est du ressort du Conseil administratif et du secrétaire communal en tout cas pas du législatif.

En conclusion ce projet arrive trop tôt et surtout n'entre pas dans nos prérogatives c'est pourquoi le groupe libéral n'entrera pas en matière.

Mme Pittet : le projet de délibération n'insiste pas particulièrement sur l'aspect social il y a d'autres arguments qui sont développés.

M. Broennimann : je ne comprends pas la position du parti libéral de dire que c'est trop tôt, que l'on manque de place, d'argent et de personnes pour former des apprentis. C'est inventer des obstacles qui n'existent pas pour un projet qui n'a rien d'extraordinaire et qui est simple.

L'apprentissage permet à des jeunes qui n'ont pas la possibilité de poursuivre leurs études de commencer une carrière professionnelle dans un milieu stable, dans un cadre où ils sont suivis. Les entreprises privées font leur part de travail dans ce domaine, bien que nous soyons lanterne rouge en la matière ce qui est reconnu autant par les gens de gauche que de droite mais avec ce que j'entends ce soir je ne comprends plus rien à notre Conseil municipal.

Mme Desjacques Carnegie : je trouve également les propos de M. Favre un peu frileux, nous vivons une conjoncture difficile et il y a plein de jeunes qui cherchent une place d'apprentissage. Une commune comme Thônex qui a des finances saines qui se réfugie derrière des motifs qui paraissent légers, ceci me dérange.

Il me semble qu'il est du devoir des collectivités publiques de montrer l'exemple et j'ai le sentiment que la population serait satisfaite de savoir que notre commune peut prendre le temps et de l'argent pour permettre à un jeune de préparer son avenir.

Mme Rochat : nous croyons à l'entreprise privée qui a des gens formés spécialement pour accueillir des apprentis nous n'avons pas à nous substituer à eux et arrêtons de systématiquement dire que notre commune est à la traîne. Ne dites pas que les libéraux sont contre les jeunes et les places d'apprentissage mais remettons les choses en place et ayons un vrai débat à ce sujet et ne le transformons pas en un débat social.

Mme Stroumza : je suis étonnée des propos du parti libéral, je tiens à préciser que nous n'empiétons pas sur les prérogatives du Conseil administratif nous demandons uniquement au Conseil administratif d'engager quelqu'un et nous pourrions même changer le libellé en demandant au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'engager un ou deux apprentis.

Il est bien entendu que la décision restera dans les mains du Conseil administratif. Nous n'allons pas non plus nous substituer aux entreprises privées car même la Confédération fait des appels auprès des entreprises tant privées que publiques en faveur de l'engagement d'apprentis. L'État de Genève engage beaucoup d'apprentis chaque année. A notre avis la commune de Thônex réunit toutes les conditions pour accueillir des apprentis.

M. Detruche : je ne sais pas si le fait d'avoir déposé un projet de délibération pour un tel objet était la bonne solution mais cette proposition est pertinente et le groupe radical entrera en matière.

M. Uehlinger : statistiquement la commune de Thônex a un taux d'employés par habitant très faible et nous avons la chance d'avoir du personnel compétent qui arrive à compenser ce manque. Il faut également rappeler qu'en ce qui concerne l'agrandissement des locaux de l'administration ce n'est pas le parti libéral qui a fait ralentir les choses en demandant d'étudier plusieurs solutions dans toute la commune. Les priorités sont agrandir la Mairie, engager du personnel supplémentaire, de plus, comme il l'a été dit tout à l'heure l'engagement n'est pas de notre ressort il serait intéressant de connaître le nombre de demandes en place d'apprentissage qui arrivent en Mairie.

M. Broennimann : j'ai personnellement formé des apprentis et également des maîtres d'apprentissage, je connais donc la filière. Il est vrai que les entreprises privées ont de plus en plus de peine à assurer ces formations qui prennent quand même un peu de temps.

Les PME (petites et moyennes entreprises) sont actuellement un peu essoufflées car la concurrence est de plus en plus dure et les équipements de plus en plus coûteux ce qui rend la formation d'un apprenti relativement chère par rapport aux performances qu'il va apporter. Les communes doivent également faire un effort dans ce sens.

M. Favre : étant donné que l'on nous fait un procès d'intention et que l'on nous accuse de refuser des places d'apprentissage et de renier cette filiale de formation, ce qui n'est pas le cas. Nous pensons qu'il y a une certaine chronologie à respecter avec les structures existantes. Afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté le groupe libéral votera l'entrée en matière et reverra ce point en commission afin d'avoir un débat plus large.

- M. Piazzalunga : pour répondre à M. Uehlinger, nous avons très peu de demandes de places d'apprentissage. A titre de chef d'entreprise je peux confirmer ce que vient de dire M. Broennimann concernant la conjoncture actuelle des PME dans ce domaine.

Mme Pittet : en ce qui concerne les demandes en places d'apprentissage il faut relever que celles-ci parviennent pour leurs plus grandes parties à l'office d'orientation professionnelle plutôt qu'auprès des employeurs.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'Unanimité.*
- *La discussion immédiate est refusée à l'Unanimité et ce point est renvoyée en commission de l'Économie Publique, Sécurité & Emplois,*

11.3. Déposé dans le délai légal par le groupe socialiste, concernant la mise en place d'un Agenda 21 communal. (DM-03-03)

- M. Broennimann signataire du projet de délibération donne lecture de ce dernier :

Exposé des Motifs

La notion de développement durable définie en 1987 fut véritablement établie au Sommet de la Terre à Rio en 1992.

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Le développement durable vise :

- Une société plus équitable
- Une économie plus efficiente; l'efficience étant ici définie comme la résultante du coût et de l'efficacité.
- Un environnement mieux préservé et valorisé, notamment par une gestion économe des ressources naturelles non renouvelables.

Si le concept et la stratégie sont d'envergure internationale, la mise en oeuvre au quotidien doit se faire à l'échelle de proximité, répondant à la formule: « penser globalement, agir localement ».

En novembre 2002 le canton de Genève a édité un « Guide pratique de l'Agenda 21 communal », document qui propose des programmes au niveau communal permettant d'intégrer les objectifs du développement durable dans les politiques publiques et de lancer un catalogue d'actions en relation avec une politique publique.

Des exemples de domaines se prêtant à l'application de programmes: aménagement du territoire, habitat, mobilité, transports, culture, santé, biodiversité etc.

Nos citoyens sont sensibles à l'utilisation raisonnable des ressources et attendent que les autorités locales adressent ces problèmes.

La plupart des grandes communes genevoises ont d'ailleurs déjà formulé leur Agenda 21 local.

Dès lors, la fraction socialiste estime qu'il est urgent d'adopter aussi à Thônex, grande commune périphérique, un tel programme, et de le mettre rapidement en oeuvre.

Elle invite le Conseil municipal à voter la délibération proposée afin de le mettre en place.

Projet de délibération :

- Vu l'adoption dans la constitution fédérale de la notion de développement durable,
- Vu l'adoption dans la constitution genevoise de l'article 16Gb visant le développement durable,
- Vu l'adoption par le Canton d'un Agenda 21,
- Vu l'impulsion cantonale de créer des Agendas 21 communaux,
- Vu l'adoption par la plupart des grandes communes genevoises d'un Agenda 21 communal,
- Vu l'intérêt que porte à juste titre le citoyen de notre Commune à la notion de développement durable,

Le Conseil Municipal
décide

de demander au Conseil administratif de :

1. S'engager formellement et rapidement sur la voie du développement durable.
2. Créer un groupe large de pilotage pour définir une stratégie d'intégration du développement durable dans les politiques communales.
3. Préparer un Agenda 21 local comme catalogue d'actions dont chacune est en relation avec une politique publique.

4. Lancer des actions spécifiques dans les différents domaines le permettant -mettre sur pied une structure de suivi du programme.
5. Informer largement la population des travaux entrepris et des résultats obtenus.

Au Vote :

L'entrée en matière est acceptée à l'Unanimité.

Mme Jaquet : merci M. le Président, le groupe libéral adhère à cette proposition, mais estime qu'un renvoi en commission est nécessaire pour élaborer un agenda spécifique à Thônex. Il serait souhaitable de recevoir M. Epalle qui nous informerait précisément du développement durable par rapport à notre commune. Nous n'estimons pas utile de créer un groupe de pilotage car pilotage c'est le travail réel de la commission de l'environnement.

M. Grandgirard cède la présidence à M. Decrey et prend la parole au nom du groupe radical :

L'Agenda 21 est un projet très intéressant mais il faut un engagement très fort du Conseil administratif, la proposition est intéressante mais elle intervient trop tôt nous devons attendre l'arrivée des nouvelles autorités car il faut un Conseil administratif convaincu, c'est la condition pour la réussite d'un tel projet. Le renvoi en commission nous semble adéquat.

M. Vacheron : je comprends cette position mais il y a une pression Fédérale et Cantonale pour la mise en place de ces agendas au public et quelque soit le Conseil administratif il n'y échappera pas !

Au vote :

- *La discussion immédiate est refusée à l'Unanimité et ce point est renvoyé en commissions :*
 - *Environnement, Parcs & Promenades.*
 - *Sociale,*
 - *Finances*

- 11.4. Déposé dans le délai légal par le groupe socialiste, concernant la création d'un fonds cantonal de compensation pour charges communales exceptionnelles résultant de décisions cantonales en matière d'aménagement du territoire (motion). (MM-03-01)

- Mme Stroumza signataire du projet de délibération donne lecture de ce dernier :

Proposition de motion du groupe socialiste pour la création d'un fonds cantonal de compensation pour charges communales exceptionnelles résultant de décisions cantonales en matière d'aménagement du territoire

Exposé des motifs

Le canton de Genève vit depuis quelques années une période de prospérité économique qui se traduit par la création d'emplois et de richesses, entre autres sous forme de retombées fiscales. Cette situation permet d'assurer à la population des prestations sociales et culturelles de qualité. Elle donne les moyens aux jeunes d'accéder à leurs propres logements et aux personnes âgées de bénéficier de l'aide à domicile. Cet attrait de Genève a pour conséquence que la population résidente du canton croît depuis quelques années d'environ 5.000 à 6.000 personnes par année, au lieu de 2.000 personnes en moyenne durant la décennie précédente.

La prospérité économique s'accompagne aussi d'une pénurie de logements qui va en s'aggravant à cause de la raréfaction des terrains constructibles. C'est la raison pour laquelle les mesures d'aménagement prévues dans le plan directeur cantonal, adopté par le Grand Conseil en septembre 2001, visent à utiliser de manière optimale les zones à bâtir existantes, notamment par une densification des périmètres qui s'y prêtent de la zone villas ainsi que de la zone agricole. Rappelons que les diverses mesures d'application du plan directeur cantonal se base sur un développement raisonnable de Genève, en application des principes du développement durable.

Pour faire face aux besoins en logements, à moyen et long terme, le Conseil d'État a décidé de présenter rapidement des projets concrets de développement. Un premier train de projets de densification de 12 périmètres situés en zone villas a déjà été mis à l'enquête publique. Un deuxième train de projets concerne quatre périmètres d'aménagement coordonnés, situés en zones villas et agricole et répartis dans l'agglomération et dont les études d'aménagement ont d'ores et déjà été engagées par l'administration cantonale. Ces propositions représentent respectivement un potentiel de 3.000 et de 6.500 logements.

Au total 14 communes sont concernées par ces projets de développement, à savoir: Bellevue, Carouge, Chêne-Bougeries, Cologny, Lancy, Meyrin, Onex, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Publinge, Thônex, Troinex, Vernier et Veyrier. Ces communes verront donc leur population augmenter de manière souvent importante et ceci à relativement court et moyen terme.

Le nouvel apport de population va occasionner des dépenses communales importantes alors que les recettes fiscales provenant des nouveaux ménages et activités n'interviendront qu'ultérieurement.

En effet, les communes concernées par cette extension urbaine sont tenues de réaliser l'équipement de base des terrains à bâtir prévu dans les plans localisés de quartier, soit les voies d'accès et les conduites pour l'alimentation en eau et en énergie ainsi que pour l'évacuation des eaux usées. Elles sont également tenues de mettre à disposition du département de l'instruction publique les bâtiments, les terrains accessoires et le mobilier nécessaires à l'enseignement primaire et à la gymnastique. De plus, les frais inhérents à l'entretien, le chauffage, l'éclairage et la conciergerie des écoles sont à la charge des communes.

Les finances de chaque commune concernée par ces projets de développement seront donc directement mises à contribution alors que les communes ne disposent que d'une voix consultative sur ces projets, sous forme de préavis du Conseil municipal.

En effet, en matière de projets de modification de zones de construction et de projets de plans localisés de quartier, la décision finale appartient aux autorités cantonales, soit au Grand Conseil pour l'adoption des projets de modification de zones et au Conseil d'État pour l'adoption des plans localisés de quartier.

Alors que ces projets de développement répondent à l'intérêt général cantonal, leurs conséquences financières à court terme reposent sur les seules communes concernées. Cette situation explique en grande partie la réticence, voire l'opposition, des autorités communales à accepter les projets d'urbanisation sur leur territoire.

Bien que le fonds d'équipement communal joue un rôle important de solidarité intercommunale par la prise en charge des intérêts de la dette communale afférent au patrimoine administratif jusqu'à concurrence de 80%, celui-ci n'est toutefois pas l'instrument adéquat pour régler la question de la surcharge communale excessive résultant de décisions cantonales.

La mise à contribution de ce fonds dépend de l'indice de capacité financière de la commune concernée. Sur les 14 communes concernées par les projets de développement préconisés par le plan directeur cantonal, seules 7 disposent, en 2002, d'un indice de capacité financière qui leur permettraient une prise en charge par le fonds d'équipement communal d'une partie des intérêts de leurs dettes. Les 7 autres communes devraient donc assumer entièrement leurs frais.

Il faut donc créer un mécanisme cantonal spécifique pour soutenir les communes qui assument des tâches sur lesquelles elles ne peuvent guère exercer d'influences. Nous proposons la création d'un fonds cantonal de compensation pour la prise en charge, totale ou partielle, des charges communales exceptionnelles résultant de décisions cantonales en matière d'aménagement du territoire. Ce fonds doit être financé entièrement par le canton.

Les communes disposent depuis 2001 du droit de proposer une motion auprès du Grand Conseil. Ce droit est exercé par le Conseil municipal, sur proposition d'un de ses membres ou de l'exécutif communal. La présente motion vise à faire usage de ce nouveau droit pour inviter le Grand Conseil à donner suite à la demande communale.

Projet de délibération :

- Vu l'article 37A de la loi sur l'administration des communes, du 14 avril 1984,
- Vu l'article 147A de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985,
- Vu la période de prospérité économique que connaît le canton de Genève qui exerce un attrait tel que la population croît d'environ 5-6'000 personnes par année, au lieu de 2'000 personnes en moyenne durant la décennie précédente et que cette prospérité économique s'accompagne aussi d'une pénurie de logements qui va en s'aggravant à cause de la raréfaction des terrains constructibles,
- Vu les mesures d'aménagement prévues dans le plan directeur cantonal, adopté par le Grand Conseil en septembre 2001, visant à utiliser de manière optimale les zones à bâtir existantes, notamment par une densification des périmètres qui s'y prêtent de la zone villas et de la zone agricole,
- Vu les deux trains de projets concrets de développement présentés par le Conseil d'État pour faire face aux besoins en logements, à moyen et long terme, qui représentent respectivement un potentiel de 3.000 et de 6.500 logements,
- Vu que ces projets de développement répondent à l'intérêt général cantonal, mais que leurs conséquences financières à court terme reposent essentiellement sur les seules communes concernées,
- Vu la nécessité de soutenir et d'être solidaires avec les communes qui assument des tâches d'intérêt général cantonal,

le Conseil municipal de Thônex

invite le Grand Conseil :

- à légiférer pour qu'un fonds cantonal de compensation pour charges communales exceptionnelles résultant de décisions cantonales en matière d'aménagement du territoire soit créé dans les plus brefs délais,
- à doter ce fonds d'un financement cantonal.

Mme Stroumza : ce projet de motion a été déposé dans plusieurs communes où il a été bien accueilli. Plusieurs d'entre elles l'ont d'ailleurs renvoyé en commission.

M. Paychère : ce n'est pas au canton d'imposer aux communes des décisions mais plutôt aux communes d'avoir un peu plus d'autonomie en matière d'aménagement du territoire qui est actuellement dérisoire par rapport au reste de la Suisse.

La question n'est pas que le canton finance plus mais que les communes décident plus. Ce projet est principalement destiné aux communes qui s'estiment impliquées par l'actuel train de déclassement proposé par le canton et il faut rappeler qu'à Thônex nous ne sommes pas du tout acquis au déclassement des communaux d'Ambilly et ceci n'est pas dans notre ligne de conduite de soutenir un tel mécanisme qui favoriserait une réalisation rapide de ce projet que nous combattons. Le groupe radical n'entrera donc pas en matière.

Mme Rochat : Le contenu de l'exposé des motifs de la proposition de motion socialiste relève certains points très importants qui ne seront jamais trop soulignés dont notamment l'énorme paradoxe qui existe entre notre faible influence en matière d'aménagement du territoire - simple préavis- et l'immense surcharge financière qui découlerait des décisions cantonales sur notre territoire. Le principe de base de cette motion a au moins le mérite de nous faire réfléchir sur notre avenir.

Mais déjà à la fin des années 1980, à l'initiative du groupe libéral, une étude menée par les conseillers municipaux faisait ressortir des montants ascendants à plus de 120 millions pour équiper les communaux d'Ambilly.

Comment imaginer qu'un « mécanisme cantonal spécifique » pourrait y subvenir tant au plus le soulager modestement ?. Cette motion repose sur un principe de base, celui du plan directeur cantonal. Il s'agit d'un programme de développement pour Genève qui contrairement à ce qui a

pu être écrit récemment n'a pas fait l'unanimité car proposé et voté par une majorité de gauche en place à ce moment là. Il s'agit avant tout d'un travail politique pour un projet politique et par nature, nous, libéraux, ne pouvons adhérer à ces principes de développement tels que proposés par M. Moutinot dans la mesure où malgré tout le respect qu'ils inspirent, ces travaux sont incomplets car faits au détriment des communes sans dialogue ni concertation.

Ne refaisons pas les débats du Grand Conseil, ceci n'est ni le lieu ni le moment! Cette motion ne nous apparaît pas claire, vague et non chiffrée.

En l'état, les libéraux disent NON à cette motion dans la mesure où l'intérêt général n'est pas privilégié mais mis au service d'une idéologie qui ne nous satisfait pas dans la mesure où nous ne voulons pas sacrifier sur l'autel de la démagogie les ressources de nos communiens. N'imitons pas les grandes communes endettées jusqu'au cou pour avoir voulu faire trop grand.

Nous restons ouverts à un développement concerté, réfléchi et raisonnable et tout aussi durable.

Au Vote :

L'entrée en matière est refusée par 13 voix contre 5.

12. Nouveau règlement du Conseil municipal. Discussion. Vote. (DA-03-10)

M. le Président tient à remercier les commissaires pour le travail qui a été fait sur ce règlement lors des nombreuses séances tenues par la commission des Finances.

- Mme Anni Stroumza, vice-présidente de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport du 18 mars 2003 :

Cette séance devait traiter des remarques de différents partis politiques après approbation de ce règlement par le Département de l'Intérieur. Hormis des modifications purement de mise en forme deux articles ont été revus il s'agissait de la possibilité donnée aux Conseillers administratifs d'assister aux commissions, ceci afin de ne pas être en contradiction avec la loi et de motiver les décisions prises par le Conseil municipal concernant les pétitions.

La discussion est ouverte :

Mme Stroumza : le groupe socialiste est heureux de voir aboutir ce projet de règlement, bien que toutes les propositions que nous avons faites n'aient pas été retenues et nous pensons qu'avec notamment l'introduction de la motion cela allègera les séances du Conseil municipal car cette procédure est moins lourde que le projet de délibération qui de plus ouvre à chaque fois le droit au référendum. La nouvelle réglementation concernant l'information aux pétitionnaires est également très satisfaisante à nos yeux.

M. Paychère : ce règlement prend très largement en compte les points soulevés par le groupe radical, c'est avec plaisir que nous voyons que celui-ci a enfin abouti et prendra effet au 1^{er} juin.

M. Favre : le groupe libéral a également fait certaines propositions mais nous avons également essayé d'élaguer ce règlement pour ne pas être pris dans un carcan trop législatif, ceci contrairement à d'autres...

La parole n'étant plus demandée M. Roland Droz, vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le règlement du Conseil municipal datait du 12 novembre 1985 et qu'il convenait de le mettre à jour,
- Attendu que le projet de règlement, approuvé par la commission des Finances du 7 mai 2002, a été accepté par le service de surveillance des communes du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement en date du 7 novembre 2002,
- Vu les articles 6, 9, 26, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 40, 69 et 72, modifiés par la commission des Finances dans sa séance du 18 avril 2003 sur propositions des groupes politiques,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 18 mars 2003,
- A l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'approuver le nouveau règlement du Conseil municipal, ci-annexé.
2. L'entrée en vigueur de ce nouveau règlement est fixée au 1^{er} juin 2003.

13. Initiative « Halte au bétonnage sauvagardons les espaces-verts à Thônex ».
Discussion. Vote. (DA-03-11)

Ce point est reporté dans une autre séance.

14. Demande d'un crédit d'étude de Fr 49'000,- en vue de la mise en séparatif des
collecteurs au chemin des Mésanges – chemin des Pinsons. Discussion. Vote. (DA-
03-12)

Ce point est reporté dans une autre séance.

15. Projet de délibération

- 15.1. Déposé dans le délai légal par le groupe démocrate-chrétien concernant
« la déchetterie de Villette ». Discussion. Vote. (DM-03-04)

Ce point est reporté dans une autre séance.

16. Propositions du Conseil administratif

- 16.1. M. PIAZZALUNGA, Maire

16.1.1. Dossiers en cours

Compte tenu de la fin de législature je vais transmettre un certain nombre de documents qui seront soit discutés en commissions, à l'instar des comptes de la patinoire ainsi que la nouvelle convention des Centres de loisirs, mais pour ceux qui ne donneront pas lieu à de nouvelles séances je recommande aux Conseillers de me contacter s'ils désirent avoir des renseignements supplémentaires.

16.1.2. Crèche

J'ai cru comprendre que mes collègues ont fait une déclaration en début de séance à ce sujet et je me permettrai d'envoyer à tous les Conseillers municipaux avant la fin de cette législature, la situation actuelle avec les différents tribunaux qui sont en cours, il est d'ailleurs à noter que je dois me renseigner auprès de plusieurs personnes étant donné que mes collègues ne me tiennent pas au courant. Ceci permettra de vous informer de ce qui risque d'arriver par la suite au niveau du Conseil municipal.

16.1.3.Centre sportif Sous-Moulin

Le 20^{ème} anniversaire est prévu le 24 mai 2003 avec une grande manifestation.

16.1.4.Réception de M. Charles Beer, Conseiller d'Etat

Celle-ci aura lieu demain soir (le 9 avril 2003) à 18h.30 à la salle des fêtes de Thônex.

16.1.5.Transfert du service social thônésien

Une information, qui fait suite à votre demande, sera envoyée ces jours à la population.

16.1.6.Rentrée scolaire 2003-2004

Une 18^{ème} classe devrait être ouverte à l'école du Bois-Des-Arts.

16.2. M. SCHORER, Vice-président du Conseil administratif

16.2.1.G8

Nous en sommes à quatre séances de préparation mais il faut admettre qu'aujourd'hui nous ne sommes pas très au courant de ce qui va se passer. La commune de Thônex sera certainement touchée par la manifestation.

16.3. M. ZOGG, Conseiller administratif

Pas de communication.

17. Questions écrites :

De M. Cédric Paychère, Conseiller municipal, concernant quel est l'indice de santé et de gestion financière de la ville de Thônex ?

«Un boni est communément considéré comme un résultat favorable. Toutefois cette perception doit être relativisée. En effet, cela peut indiquer que la charge fiscale est trop élevée par rapport aux services offerts à la population». Voilà ce que le Professeur Nils Soguel et Marc-Jean Martin, de l'Institut de Hautes Études en Administration Publiques (IDHEAP), écrivaient en septembre dernier dans leur rapport «Comparatif 2001 des finances cantonales et communales».

On peut alors s'interroger, si un bon gros boni n'est pas un résultat favorable, qu'est-ce qui est alors un résultat favorable ? Comment juger de l'évolution des finances communale ? Où se situent les finances de Thônex dans l'ensemble des collectivités ?

Pour répondre à la partie financière de ces questions, l'IDHEAP propose, aux collectivités de Suisse, de calculer leur indice de santé et gestion financière. L'IDHEAP définit pour cela les méthodes de calcul de 2 groupes de 4 indices :

- Le premier groupe détermine la santé financière, il prend en compte la couverture des charges, l'autofinancement, la variation des engagements et le poids de la dette.
- Le second groupe juge de la qualité de la gestion financière, il prend en compte la maîtrise des dépenses courantes, la flexibilité du budget, l'exactitude de la prévision fiscale et l'intérêt moyen de la dette.
- Le tout compose un indicateur synthétique.

Le calcul est automatisé et la saisie simplifiée grâce à une feuille Excel disponible sur le site de l'IDHEAP. Les résultats des comparaisons de toutes les collectivités qui se sont évaluées sont accessibles sur ce même site (www.idheap.ch > finances publiques > [Comparatif des finances cantonales et communales 2001](#)).

Question :

1. Quels sont les indices de santé et de gestion financière de Thônex des 5 derniers exercices ?

18. Propositions individuelles et questions

18.1. Cheminement derrière le Chêne-Vert

M. Droz : ne pourrait-on pas améliorer l'accès par les handicapés à ce chemin sur lequel se trouve des chicanes verrouillées pour empêcher l'accès aux cyclistes. D'autre part, il serait bien que le concierge ait un double de clés pour pouvoir permettre le passage de matériel d'entretien.

18.2. Centre de Loisirs

M. Vacheron : certaines décisions importantes vont être prises dans un délai très court et il est important que les représentants des divers partis soient présents lors de ces prochaines séances. Je profite également de lancer un appel pour que des personnes se proposent de faire partie du prochain comité de gestion. Les candidatures sont faibles.

- M. Piazzalunga : en principe trois des groupes politiques sont régulièrement présents lors des séances il faut avouer que le parti radical, en la personne de M. Derobert, n'est pas souvent là.

Il est à noter que dans le rapport de M. Noble, concernant le futur fonctionnement du centre de loisirs il est préconisé qu'il n'y ait plus qu'un Conseiller municipal et un Conseiller administratif au Comité, cette proposition devra être avalisée ou non par le Conseil municipal sur préavis de la commission des Écoles, Jeunesse & Sports.

- M. le Président précise que M. Derobert s'est excusé pour la dernière séance car il avait en même temps une réunion de la Fondation en faveur de la jeunesse.
- Mme Desjacques Carnegie : il faut relever qu'il y a quelque fois des problèmes au niveau des convocations envoyées par le Centre car il m'est arrivé d'apprendre qu'une réunion avait eu lieu et je n'avais pas été convoquée.

18.3. M. Paychère précise que la séance de la commission des Écoles, Jeunesse & Sports du 15 mai sera principalement consacrée au Centre de Loisirs.

18.4. Mme Jaquet pose les questions suivantes :

18.4.1. Travail social « Hors murs »

J'ai appris que M. Sommer était malade et j'aimerais savoir s'il est prévu de le remplacer au cas où sa maladie devait durer.

- M. Piazzalunga : M. Sommer a eu une altercation avec M. Gauthier et M. Sommer nous a fait savoir qu'il ne désirait pas poursuivre son activité sur les trois chênes. En ce moment il est en train de négocier avec son employeur, la FAS'e. Mes collègues chênais et moi-même avons essayé de le faire revenir sur sa décision mais nous n'avons pas encore de réponse à ce sujet.

18.4.2. Giratoire

En commission de l'Environnement, Parcs & Promenades nous avons demandé que les giratoires soient examinés par le centre horticole de Lullier, j'aimerais savoir où nous en sommes ?

- M. Zogg : j'ai demandé au centre horticole mais il était trop tard car ils sont en période d'examens. Toutefois, notre service des Espaces verts a également la possibilité de nous fournir des projets d'aménagement

18.5. Mme Stroumza pose les questions suivantes :

18.5.1. Bus 34

Lorsque nous avons accepté de transférer les services sociaux à Chêne-Bougeries nous avons demandé au Conseil administratif d'intervenir auprès des TPG afin d'augmenter la cadence du bus 34 pour permettre aux gens de se rendre au chemin de la Montagne. Qu'en est-il ?

- M. Zogg : la demande a été faite aux TPG qui doivent obtenir l'accord de toutes les communes concernées par cette ligne. Il semble que les communes de Vandoeuvres et de Choulex soient satisfaites de la cadence actuelle, nous devons vraisemblablement revoir le mode de répartition au niveau financier.

De toute manière l'horaire des TPG ne pourra pas être modifié avant janvier 2004.

18.5.2. Accès à la ligne 27 – douane de Thônex-Vallard

Le groupe socialiste avait demandé par le biais d'un projet de délibération, que nous avons par ailleurs retiré, d'étudier une traversée pour que les habitants du chemin Edouard-Olivet puissent se rendre à l'arrêt du bus 27. A cette époque on nous avait répondu que des discussions étaient en cours et que cela allait être réalisé rapidement. Or, à ce jour, rien n'est fait.

- M. Zogg : nous avons effectivement pris contact avec les services de l'état concernés qui ont dû pour leur part prendre langue avec les responsables des douanes suisses et françaises. Selon les dernières informations reçues il semble que les douanes émettraient un préavis favorable.

18.6. M. Fischer : les commerçants de la commune s'inquiètent de la manifestation du sommet du G8 et aimeraient savoir quand ils recevront des informations précises à ce sujet.

- M. Piazzalunga : nous sommes convoqués par le Département de Justice et Police le 16 avril pour une première séance d'information concernant le G8. Dès que nous aurons des informations sur la sécurité prévue nous ne manquerons pas de les transmettre aux commerçants mais à ce jour nous n'avons pas d'informations à part ce qui paraît dans la presse.

18.7. M. Paychère : où en est-on dans le projet d'agrandissement de l'école du Pont-Bochet ?

- M. Zogg : vous allez recevoir un document explicatif de la part de l'architecte qui mentionnera les diverses étapes de ce projet qui a par ailleurs été retardé par la DAEL compte tenu de la proximité des communaux d'Ambilly. Nous n'avons donc pas pu lancer le concours avant la fin de cette législature.

18.8. Mme Rochat : quel est l'état de la situation concernant le projet du GICAL ?

- M. Zogg : le droit de superficie a dû être signé, les travaux devraient débuter. Selon les derniers renseignements officiels il semblerait que les SI seraient prêts à le construire entièrement, c'est M. Le Comte, Maire de Presinge, qui suit ce dossier.

*

La séance est levée à 23h.40.

*

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Jean-Claude GRANDGIRARD

M. Philippe GUEx